

COMMUNIQUE DE PRESSE

Stratégie Nationale de Santé

## Un volontarisme apprécié, mais des décisions concrètes attendues

La Fédération Nationale des Centres de Santé a pris connaissance de la feuille de route de la Stratégie Nationale de Santé présentée le 23 septembre par la Ministre des affaires sociales et de la santé, Madame Marisol TOURAINE. **La FNCS exprime sa satisfaction** quant à la volonté de la Ministre de développer une SNS soucieuse de **gommer les inégalités sociale et territoriales de santé**. La volonté **de mener une restructuration profonde du système de soins et de son financement** est clairement affirmée.

### Trois axes partagés

- Prioriser la prévention et son articulation avec les soins, mobiliser les politiques publiques dans ce sens rejoignent le projet des centres de santé.
- Renforcer les soins de premiers recours autour d'équipes pluri-professionnelles ambulatoires en articulation avec l'hôpital et le secteur médico-social. La démarche de parcours de santé correspond totalement au modèle d'organisation porté par les centres de santé. Dans ce sens, **asseoir la SNS sur un service public territorial de santé** liant l'ambulatoire et l'hospitalier permettra une organisation cohérente des parcours de santé et garantira l'accès aux soins pour tous.
- Renforcer les droits des patients et de leurs représentants.

La FNCS rappelle que la pratique et l'expérience des centres de santé, forme historique et la plus nombreuse de l'exercice regroupé et coordonné des soins, constitue une richesse et un appui pour avancer dans cette «refondation» que la ministre appelle de ses vœux pour réduire en 10 ans les inégalités sociales et territoriales de santé.

### La FNCS attend du concret

Notre expertise et notre longue pratique dans tous les axes déclinés nous conduit toutefois à une certaine vigilance.

- **Le développement de la prévention et de la promotion de la santé** sur des bases de santé publique exige une stratégie de long terme et ne peut se satisfaire d'une contractualisation sur « fiche action » annuelle.
- Le nécessaire **renforcement des compétences des jeunes médecins** pour une meilleure compréhension et prise en charge des inégalités sociales de santé a été souligné par la ministre et devra trouver une traduction concrète dans la réforme en cours des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle des études médicales, ainsi que dans l'évolution des cursus de formation de l'ensemble des métiers de la santé. Là aussi les centres sont prêts à jouer un rôle majeur dans l'accompagnement des jeunes professionnels sur les territoires fragiles.
- **La généralisation du tiers payant**, première étape essentielle à l'objectif de réduction des inégalités sociales de santé, exige une simplification des procédures, une garantie des paiements, tant pour la part obligatoire que pour la part complémentaire. [Les centres de santé, 100% tiers payant](#), attendent dès à présent ces mesures de simplification.
- De même, rendre le système de santé accessible à toutes et tous exige des mesures d'accompagnement des plus vulnérables. **Le financement de Permanences d'Accès aux Soins de Santé, PASS ambulatoire est indispensable** et doit être mis en place dès le PLFSS 2014.
- La suppression des inégalités de santé passe également par la **suppression de tous les restes à charge pour les patients**. Les dépassements d'honoraires médicaux, les tarifications prothétiques non maîtrisées doivent être prises en charge par la solidarité nationale.
- Pour répondre aux besoins des habitants, des élus locaux et des jeunes professionnels, la FNCS attend que le nouveau Commissariat Général à l'Égalité des Territoires contribue à cette stratégie nationale par

l'encouragement et l'**accompagnement de tous les projets de centres de santé qui se créent**, tant en zone rurale qu'en zone urbaine.

- **L'heure n'est plus seulement à proroger des expérimentations qui ont fait leurs preuves.** Il faut dès janvier 2014 généraliser dans les centres de santé le financement de la gestion regroupée et de la coordination médicale.

La ministre a prévu trois étapes pour la mise en œuvre de la SNS, le PLFSS 2014, la loi de santé Publique, la concertation en région. Pour les centres de santé nous ajouterons **la signature rapide d'un nouveau dispositif conventionnel** prenant en compte leurs spécificités rappelées par le rapport de l'IGAS.

La ministre a affirmé qu'il n'y a qu'une politique de santé, celle qu'elle conduit dans le cadre de la SNS. **La FNCS attend que le gouvernement traduise clairement à la CNAM cette feuille de route** pour décliner dès à présent les mesures urgentes proposées pour les centres de santé par l'IGAS.

La FNCS s'engagera pleinement dans toutes ces étapes qui seront pour elle l'occasion de soutenir toutes les avancées et d'apprécier la capacité du gouvernement à aboutir dans la lutte contre les inégalités de santé.

Contacts :

Dr Richard LOPEZ, Président de la FNCS : [president@fncs.org](mailto:president@fncs.org) - 06 08 28 40 8

Dr Hélène COLOMBANI, Secrétaire générale de la FNCS - 06 16 60 20 74

**FNCS – 3/5 rue de Vincennes – 93100 Montreuil-sous-bois**  
**Tél. 01 48 51 56 22 – Mail : [contact@fncs.org](mailto:contact@fncs.org) – Site : [www.fncs.org](http://www.fncs.org)**